

Résolution présentée par la délégation des

Bahamas

Thème Objectifs sur le développement durable

Concerne menace des barrières de corail

L'Assemblée Générale,

Relevant l'absence d'effort pour réduire la pollution,

Dénonçant le manque de dévouement des grandes puissances à réduire la pollution,

Déplorant l'augmentation de la température de l'eau des océans, qui engendre le blanchiment des coraux,

S'inquiétant de la disparition des coraux, qui provoquera un effondrement du réseau trophique et donc de notre écosystème,

Soulignant de nombreuses conventions aidant la sauvegarde de l'écosystème qui n'ont pas été respectées, telles que : la convention de la biodiversité, la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et beaucoup d'autres...

Félicitant les initiatives régionales, telle que celle du triangle du corail, qui protègent les coraux, régulent la pêche,...

Attristé de voir que des millions de personnes dépendent de la survie des récifs coralliens, qui leur assurent une protection face aux tempêtes, érosions côtières et tsunamis,

Décide que les conventions déjà mises en place devraient être respectées;

que chaque pays doit contribuer financièrement, selon ses moyens à la création d'une « bourse avenir »;

en cas de non-respects, le pays concerné devra quand même payer le montant de sa cotisation.

de l'obligation de payer un taux d'intérêt, qui dépendra de la pollution d'un pays à travers le monde, argent qui servira à financer la recherche et les infrastructures afin de sauvegarder les récifs coralliens et d'aider les pays atteints par les dégâts du réchauffement climatique

Le texte français fait foi.

